



Info\_126\_ED\_2011-12  
27 février 2012

## **Un peu de politique « tout azimut » : Présidentielle 2012**

### **« La non reconnaissance du doctorat dans les collectivités locales est une absurdité » (Pierre Albertini, Modem)**

*Dépêche AEF 162808 du 21-02-2012*

« Le doctorat est une expérience qui mérite d'être valorisée : la non-reconnaissance du doctorat dans les collectivités locales est une absurdité. L'État doit donner l'exemple en diversifiant l'accès à la fonction publique et à la haute fonction publique. » C'est ce que déclare Pierre Albertini, du Modem, lors d'un colloque intitulé « jeunes chercheurs : un atout majeur face aux défis de demain », organisé par la CJC (Confédération des jeunes chercheurs), l'Andès (Association nationale des docteurs) et Jecco (Jeunes chercheurs de l'Institut Cochin), vendredi 17 février 2012 à l'Institut Pasteur à Paris. À cette occasion, les différents partis à l'élection présidentielle sont invités à présenter leurs propositions pour la recherche. L'UMP n'a pas répondu à l'invitation à la CJC.

« Comment l'administration, les collectivités locales et les entreprises peuvent-elles éprouver des réticences face à des chercheurs qui ont acquis une expérience professionnelle ? », s'interroge Pierre Albertini, en évoquant « le problème de l'insertion des jeunes docteurs dans le milieu des entreprises ». Pour lui, « l'idéal doit être de tendre vers un contrat de recherche pour tous ». « Totalement opposé à la circulaire Guéant », il estime également que « la situation des chercheurs étrangers est indigne alors qu'ils sont une chance pour la France » et déclare vouloir « faciliter l'obtention du titre de séjour ».

Plus généralement, Pierre Albertini considère la recherche comme « fondamentale pour faire progresser les connaissances » et souhaite en faire « une ambition nationale ». « Le paysage de la recherche est éclaté, partagé entre plusieurs organismes », déclare-t-il, évoquant « un mille-feuilles ». « Sur huit projets d'index, quatre se trouvent en Île-de-France, ce qui choque le provincial que je suis », ajoute-t-il. « François Bayrou propose une loi d'orientation sur la recherche pour préciser le rôle respectif des organismes et l'équilibre entre les crédits récurrents et les appels à projets ». « Il faut alléger les contraintes administratives qui pèsent sur les laboratoires », déclare-t-il.

#### **Voici le détail des propositions des autres partis politiques présents :**

**EELV.** Europe-Ecologie-Les Verts propose de « créer 5 000 postes » de chercheurs par an, par le biais d'une conversion des « 15 000 CDD financés par les contrats ANR », annonce son représentant, Laurent Audoin. Son parti préconise aussi d'introduire « un contrat doctoral », de renforcer « la formation » des doctorants et « d'abroger la circulaire Guéant ». EELV souhaite par ailleurs accorder un milliard d'euros supplémentaire par an à la recherche. « Ce n'est pas hors de portée, une réforme du crédit impôt recherche permettra de dégager deux à trois milliards d'euros », précise Laurent Audoin, évoquant également « les niches fiscales ». « Depuis cinq ans, nous pourrions croire que nous avons croulé sous les milliards (...) Je ne sais pas si vous les avez vus, mais pour moi, les budgets baissent, et il s'agit d'un choix idéologique », poursuit-il. « La crise n'y est pour rien, le mécanisme de transfert et de concentration a commencé dès 2007. »

Pointant « l'erreur » de François Hollande qui veut « accélérer les investissements d'avenir », il annonce que son parti se propose de « remplacer la LRU ». Pour Laurent Audoin, « la généralisation de la recherche sur projets permet au gouvernement de contrôler le fonctionnement de la recherche ». « Il est difficile de ne pas relever que l'actuelle présidente de l'ANR est une élue UMP qui a dirigé l'Afssa, laquelle a contribué à bloquer la sortie [de l'affaire] du bisphénol A. La science indépendante peut déranger et devenir un contre-pouvoir », pointe-t-il.

**FRONT DE GAUCHE.** Pour Pierre Chantelot, du Front de gauche, « seul le statut de fonctionnaire en pré-recrutement est capable d'offrir une protection et les conditions d'un travail stable et favorable à la réussite du plus grand nombre [de doctorants], quel que soit le domaine du projet de recherche doctoral ». « Le grade de doctorat doit être reconnu dans les conventions collectives mais aussi dans les trois fonctions publiques », ajoute-t-il, « et les années de doctorat doivent être prises en compte pour le calcul de la pension de retraite ».

À propos des établissements de recherche, il estime que « les plans d'action RGPP des EPST, dont la mise en place au CNRS est emblématique, accélèrent l'externalisation de nombreuses fonctions et mettent en place des outils de mutualisation, de délégations globales de gestion et de plates-formes de services partagés entre les organismes et les universités au détriment de l'emploi. »

Pour lui, « les objectifs à long terme visés par ces réformes » sont « de casser le service public de recherche et d'enseignement supérieur » mais aussi « d'en faire un prestataire de service pour le secteur privé ». « Des entreprises s'engouffrent dans cette brèche, ferment leurs centres de R&D et utilisent à fond le CIR », pointe-t-il, citant les « 3 000 licenciements » des laboratoires Sanofi.

**CAP 21.** Corinne Lepage, députée européenne, membre de la commission Itre au Parlement européen et candidate à l'élection présidentielle, fait part de sa « préoccupation » sur l'emploi et le niveau de rémunération des docteurs, en particulier sur « le taux de chômage qui est de 10 % ». « Un tiers des doctorants sont en science, les deux tiers restants en lettres, droit, économie ou sciences humaines », précise-t-elle, voyant là une raison pour laquelle « les entreprises préfèrent embaucher des ingénieurs à bac +5 ». Corinne Lepage souhaite également augmenter « l'effort national de recherche et de développement, qui est descendu à moins de 2 % du PIB en 2011 », et rappelle que « la recherche privée est une des plus faibles des pays industrialisés, malgré le CIR ». « Il faut réorienter les moyens vers les PME qui sont le fer de lance de l'innovation et de la création d'emploi », déclare-t-elle.

Elle juge « absolument fondamental » de « lier la recherche et la société », souhaitant « une participation de la société civile aux grandes orientations » scientifiques et le « renforcement de l'interdisciplinarité ». Selon elle, « le marché n'est pas le plus apte à répondre à certains domaines comme l'agronomie et la santé, caractéristiques du bien commun », et défend que « le principe de précaution doit être considéré comme un accélérateur et non comme un frein de la recherche ».

**SOLIDARITE ET PROGRÈS.** Jacques Cheminade se prononce en faveur « d'une hausse de 30 % du salaire des doctorants », et d'une hausse « encore plus importante » de celui des post-doctorants afin « d'enrayer la fuite des cerveaux ». Il souhaite également que « des formations complémentaires soient données aux doctorants » et que « l'accueil des jeunes chercheurs étrangers soit favorisé » par le biais de la création « d'un ministère de la Coopération, du Codéveloppement et de l'Immigration ». « Ce ne sont pas les profiteurs d'un système, mais les acteurs de la coopération entre la France et les pays étrangers (...) et ils doivent bénéficier d'un titre de séjour de cinq ans », argue-t-il.

Le candidat souhaite porter « le budget global de la recherche de 2 % à 3 % du PIB », « arrêter la chute libre du budget des organismes de recherche », ainsi que « les abus et les effets d'aubaine du CIR » qu'il souhaite « moduler en fonction de la taille des entreprises pour favoriser le décollage des PME qui innovent ». Selon lui, « l'ANR ne doit plus être pilotée à court terme par le ministère sous la pression des lobbies et des industriels » et il se positionne pour « une dotation sécurisée à moyen et long terme qui doit avoir la priorité sur les appels à projets », ainsi que pour « une évaluation, nécessaire, en fonction de critères strictement scientifiques, collective et non individuelle ». Il souhaite aussi « un CNRS qui ne soit pas converti en agence de moyens, rajeuni, musclé et réintégré dans le système universitaire ». Enfin, il prône la création d'un « Haut conseil scientifique » qui « doit donner les grandes orientations de la recherche ».

**DEBOUT LA RÉPUBLIQUE.** Représentant le parti présidé par Nicolas Dupont-Aignan, Monique Calvo-Dahlborg évoque la question de « l'expatriation des chercheurs à cause de la précarité » et souligne que « l'enseignement et la recherche sont deux métiers différents pour lesquels il faut une vocation ». En conséquence, « il faut remplacer l'Aeres par deux comités d'évaluation nationaux, avec des experts qui soient nos pairs : un pour la recherche, un pour l'enseignement. » Elle défend aussi l'idée qu'« une nation forte a besoin de grands services de recherche, (...) une recherche libre des lobbies financiers et européens ».

## **Le PS « envisage une contrepartie pédagogique » pour que « tous les doctorants disposent d'un financement » (V. Peillon)**

*Dépêche AEF 162795 du 20-02-2012*

« L'objectif doit être que tous les doctorants disposent d'un financement, et je veux ouvrir une réflexion avec le médiateur et les organisations syndicales, pour voir s'il peut y avoir une contrepartie pédagogique. Puisque nous avons des problèmes d'encadrement, il s'agit de voir s'il est possible d'envisager des tutorats avec des élèves, de primaire par exemple, dans le cadre de ce contrat. » C'est ce que déclare à AEF Vincent Peillon, chargé de l'Éducation au sein de l'équipe de campagne de François Hollande, candidat du PS à l'élection présidentielle, en marge de son discours prononcé lors du colloque « Jeunes chercheurs : un atout majeur face aux défis de demain », organisé par la CJC (Confédération des jeunes chercheurs), l'Andès (Association nationale des docteurs) et Jecco (Jeunes chercheurs de l'Institut Cochin), vendredi 17 février 2012 à l'Institut Pasteur à Paris. Au cours de cette journée, les candidats à l'élection présidentielle présentent leurs propositions pour la recherche et les jeunes chercheurs.

« Le doctorat doit rester un diplôme national et unique ; la place des écoles doctorales doit être réaffirmée et confortée ; mais surtout nous devons nous fixer comme objectif que tout doctorant doit avoir une thèse financée avec un contrat de travail, donc une protection sociale, et que cela doit compter pour ses annuités de retraite », déclare Vincent Peillon. En outre, il envisage des « bonifications » pour « les universités qui augmentent leurs nombres de contrats doctoraux », l'augmentation des conventions Cifre, la reconnaissance du « doctorat dans les grilles de la fonction publique, qu'elle soit d'État ou territoriale », un « plan pluriannuel de résorption de la précarité et de l'emploi, avec 5 000 des 60 000 postes annoncés par François Hollande ». « Pour ce qui concerne le secteur privé, nous inciterons les partenaires sociaux à la reconnaissance du doctorat dans les conventions collectives », précise-t-il, déclarant : « Nous accentuerons la prise en compte du recrutement des docteurs comme condition de l'octroi », du crédit impôt recherche.

### **Abroger la circulaire « Guéant »**

« Il faut que nous donnions un statut aux doctorants étrangers, les libéralités telles qu'elles sont pratiquées actuellement sont un problème majeur », ajoute Vincent Peillon à propos du mode de financement de certains doctorats sans contrat de travail ni couverture sociale. « C'est à nous de les prendre en charge. Il ne s'agit pas de montants considérables par rapport à ce que serait le rayonnement de la France. Du moment où vous êtes dans un contrat doctoral, vous devez avoir un financement, cela concerne aussi les étudiants étrangers, il n'y a pas de critère de nationalité. »

Dans son discours, le chargé à l'éducation précise que les étudiants étrangers « représentent 40 % des étudiants » : « Si notre nombre de thèses ne baisse pas, encore que nous sommes passés de 68 000 à 64 000 dans les dernières années, c'est en raison de l'apport des étudiants étrangers. On a vu comment ils ont été traités. C'est le contraire d'une démarche de reconnaissance internationale que chacun semble pourtant appeler de ses vœux. »

Vincent Peillon annonce qu'en cas de victoire du candidat socialiste à l'élection présidentielle, celui-ci « abrogera » définitivement la circulaire « Guéant » et, « si cela est nécessaire », « légifèrera sur les conditions d'accueil, de séjour et de première insertion professionnelle des étudiants et des chercheurs étrangers pour sortir de l'insécurité juridique, financière, sociale et professionnelle où ils se trouvent aujourd'hui trop souvent ». « Nous veillerons à mieux faire connaître et à accorder aux doctorants et docteurs concernés une carte de séjour scientifique-chercheur, et nous ferons en sorte qu'elle ne se termine pas comme un couperet à la fin du contrat de recherche », précise-t-il.

### **Réforme des Premiers cycles et « plan national pour la vie étudiante »**

Dressant un état des lieux de la recherche en France, Vincent Peillon souligne que, « depuis dix ans, la France stagne en matière d'intensité de recherche [dépenses de R&D/PIB], selon l'OCDE ». « Si l'on compare aux chiffres de 1993, notre intensité de recherche est même plus faible ! Pour un pays qui ne cesse de parler d'excellence, ce n'est pas concluant ! », ajoute-t-il, détaillant : « La recherche publique civile, contrairement à ce qui peut se dire, est en forte baisse : les organismes de recherche, l'ANR elle-même, voient leurs crédits baisser. Les

universités, pour un grand nombre, sont asphyxiées. Certaines sont même sous tutelle. La recherche privée, malgré l'explosion du CIR, stagne en euros constants. »

Devant les jeunes chercheurs, Vincent Peillon a détaillé les « trois priorités » du candidat François Hollande, à commencer par « la réussite des étudiants et la réforme des premiers cycles ». Jugeant « inacceptable » qu'« environ un jeune sur deux échoue en premier cycle, et même 90 % pour les étudiants issus des baccalauréats professionnels », il annonce, entre autres, la « création d'un service public de l'orientation », le renforcement de l'encadrement, le développement de « pédagogies adaptées », l'organisation de « passerelles entre les différentes formations du supérieur », et l'instauration « des spécialisations plus progressives dans le parcours de licence ». Il annonce également un « plan national pour la vie étudiante : programmation de 40 000 nouveaux logements sur cinq ans, mesures sur les loyers, création d'une allocation d'études supérieures et de formation sous condition de ressources, ouverture de pré-recrutements ».

### **Réforme de la LRU et Correction des « inégalités territoriales »**

Le second objectif annoncé par Vincent Peillon concerne la « confiance qu'il faut restaurer avec les enseignants-chercheurs et les chercheurs », par le biais d'une « profonde réforme de la loi LRU » qu'il compte remplacer « par une loi-cadre » précédée par des « assises de l'enseignement supérieur et de la recherche ». « Nous savons ce qu'il faut corriger », détaille-t-il : « Une gouvernance plus collégiale et plus démocratique, qui permette le respect des libertés académiques, et des financements qui ne conduisent pas à accroître les disparités, à rogner sur les enseignements, à placer certaines universités sous tutelle. »

Par ailleurs, en cas de victoire, le candidat socialiste compte « simplifier le paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche devenu illisible par l'accumulation de nouvelles structures ». « Nous réaffirmerons la place de l'unité mixte de recherche comme élément structurant de la recherche universitaire, en rééquilibrant les soutiens de base et les crédits sur projets. Il faut que les équipes puissent se projeter sur le moyen et long terme. Cela conduira à recentrer les missions de l'ANR sur les priorités nationales, les projets émergents et les projets interdisciplinaires », fait-il observer. À propos des investissements d'avenir, qui ont selon lui « aggravé les disparités et les déséquilibres » il annonce : « Nous devons corriger ces inégalités territoriales et veiller à ce que ne se constituent pas des déserts universitaires et scientifiques. Une logique de coopération devra se substituer à une logique de compétition. Cela se fera dans la concertation.

## **Le Medef propose un « pacte innovation » pour développer l'effort de R&D des entreprises en France**

*Dépêche AEF 162663 du 16-02-2012*

« Mettre en place un 'pacte innovation' où toutes les entreprises affirmeront leur ambition de contribuer à faire travailler mieux ensemble les différents acteurs, de développer leur effort de R&D en France, leur collaboration avec l'université et l'enseignement supérieur et la mise en oeuvre de binômes grandes entreprises-PME. » Telle est l'une des propositions du Medef dans son ouvrage numérique de propositions pour la présidentielle « Besoin d'aire », présenté par sa présidente Laurence Parisot, mardi 14 février 2012 à Paris. « Comment rendre encore plus fertile cet écosystème d'innovation ? », s'interroge le Medef qui considère qu'il faut « accroître les liens entre recherche privée et recherche publique ; encourager la création de centres de R&D sur [le] territoire ; favoriser l'emploi scientifique ; donner autant d'importance à l'immatériel qu'au matériel ; se coordonner avec le projet Horizon 2020 de la Commission européenne ».

« Avec le crédit impôt recherche, le développement des pôles de compétitivité, la réforme des universités ou le statut de JEI (jeune entreprise innovante), le potentiel du système d'innovation français s'est fortement développé ces dernières années », constate le Medef. « Ces progrès forment un tout indissociable qui a transformé la réputation de la France, et qui a renforcé son attractivité. Depuis 2007, [les entreprises] dont il est reconnu qu'elles réalisent un effort continu d'innovation technologique ont triplé. On estime aujourd'hui leur nombre à 23 000 », assure le Medef.

« La réforme du CIR (crédit impôt recherche) mise en oeuvre en 2008 est une étape majeure de l'installation d'un environnement favorable à l'innovation et 15 000 entreprises en bénéficient dont 10 000 PME », se félicite le Medef. « Contrairement à ce qui est souvent dit, la réforme de 2008 a élargi les bénéficiaires à des secteurs ou à des tailles d'entreprises qui jusqu'alors étaient très limités dans leurs possibilités de R&D », poursuit l'ouvrage du Medef qui indique par ailleurs qu'en 2007, « le CIR accordé aux entreprises de moins de 250 salariés s'est élevé à 591 millions d'euros contre 1,4 milliard d'euros en 2010 ».

### **Redécouvrir les partenariats public-privé**

Selon l'ouvrage, « la France doit mettre en place une politique volontariste d'accélération des programmes d'investissement ». « Ces projets pour le futur pourraient être financés par la vente de certaines participations de l'État et par des partenariats publics-privés », estime le Medef. Ainsi, l'ouvrage incite à « redécouvrir les partenariats public-privé ». Selon le Medef, « ces partenariats sont un mode de financement par lequel une autorité publique, locale, nationale ou européenne, fait appel à des entreprises privées pour construire et gérer une infrastructure ou un service public ».

Ils « favorisent les solutions les plus innovantes, mutualisent les compétences les plus pointues et, au total, rassemblent en un seul contrat des prestations diversifiées comprenant notamment la maintenance ». Ainsi, le Medef propose de « clarifier les procédures permettant d'associer les PME au montage de projets, qu'il s'agisse de simplifier les contrats et les exigences de transfert de risque, de promouvoir des montages simplifiés adaptés aux petits projets ou d'imaginer des mécanismes de garantie et rehaussement de crédit ».

Enfin, l'ouvrage numérique du Medef enjoint de « faire basculer les TPE et PME dans l'ère du numérique ». « Pour cela nous demandons un crédit numérique TPE-PME et l'affinement de certains critères du crédit d'impôt recherche pour que les activités très innovantes du Web 2.0 soient éligibles », préconise le Medef. « L'innovation peut apporter croissance économique, emploi et satisfaction du consommateur. Les changements peuvent être techniques, mais ils sont aussi politiques et culturels. Ce qui compte c'est de savoir organiser les synergies », conclut le Medef.